



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



Communiqué de presse – 17 novembre 2012

**Une erreur qui pourrait coûter cher
aux citoyens (impôts et santé) et à l'environnement**

Lundi 12 novembre l'Administration a présenté aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques (CODERST) le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates : lorsqu'il y a des nitrates dans les cours d'eau et les nappes souterraines, il y a également presque toujours un cortège des molécules chimiques qui sont utilisées par les agriculteurs.

Au cours des débats, ce projet a reçu le soutien des représentants des services administratifs et du représentant des associations de protection de la nature et de l'environnement, aussi préoccupé par la santé des milieux naturels que par la santé des Landais ou des touristes.

Le vote des membres du CODERST s'est pourtant établi ainsi : 11 contre, 5 pour et 2 abstentions (Nota bene : M. Barrailh, membre du CODERST, cité par Sud-Ouest le 13 novembre, se trompe : les chasseurs ne participent pas aux travaux du CODERST !)

Les élus ont fait valoir que les agriculteurs landais ont fait des efforts, soutenus par aides financières du Conseil Général (Nota Bene : ces aides proviennent des impôts locaux).

Quand allons-nous enfin appliquer pour tous les citoyens le principe pollueur-payeur ?

Il convient de savoir que ce projet, présenté par l'administration, pleinement dans son rôle, puisqu'il résulte de la **mise en demeure par la Commission de l'Union européenne de notre pays pour non respect de la Directive Nitrates**. Si la France ne respecte pas l'engagement pris, le dossier sera transmis à la Cour de Justice de l'Union Européenne. En cas de condamnation la France pourrait se voir infliger une lourde amende s'accompagnant d'une peine d'astreinte journalière pouvant aller jusqu'à 700 000 euros

**Comment l'Administration va-t-elle réagir, sachant que l'avis du CODERST n'est que consultatif ?
Quand allons-nous enfin appliquer le principe de prévention et réduire les pollutions à la source ?**

Contact : Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO LANDES
Secrétaire Général Fédération SEPANSO AQUITAINE
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen

gcingal@sepanso40.fr